

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) (AO-524-P1)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont et d'une zone contiguë à l'arrondissement d'Outremont dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, que lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 2021, le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » (AO-524-P1).

L'objet de ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement de zonage (1177)* afin d'agrandir la zone PB-14 à même la zone RB-8 et ainsi permettre la création d'un Parc-École.

Plus précisément, la modification réglementaire vise à permettre l'usage de catégorie I, qui comprend les espaces publics ouverts tels que les parcs, les terrains de jeux, les espaces libres, les espaces verts ainsi que les constructions accessoires s'y rapportant. Pour ce faire, il est proposé d'agrandir la zone PB-14, zone dans laquelle est située l'École primaire Lajoie, à même la zone résidentielle RB-8. Le terrain ne sera alors plus visé par un usage résidentiel et les usages autorisés seront les suivants:

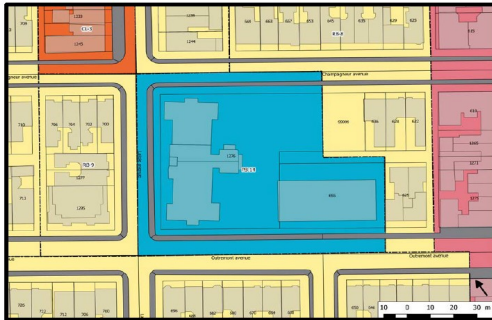
- Communautaire de catégorie I: les espaces publics ouverts tels que les parcs, les terrains de jeux, les espaces libres, les espaces verts, ainsi que les constructions accessoires s'y rapportant;
- Communautaire catégorie III: les établissements publics d'enseignement et de santé, y compris les garderies.

Une fois la modification réglementaire effectuée, il sera possible d'éliminer l'espace de stationnement afin qu'il soit remplacé par un parc-école.

Conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), un projet d'équipement collectif n'est pas susceptible d'approbation référendaire

ANNEXE A : EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE MODIFIÉ

• Zones PB-14 et RB-8 actuelles



• Zones PB-14 et RB-8 modifiées



En raison de l'état d'urgence sanitaire et considérant les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du **11 au 25 février 2021 inclusivement**. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

La documentation afférente à ce projet pourra être consultée à **partir du 11 février 2021** sur le [site internet de l'arrondissement](#).

Les questions et commentaires pourront être soumis **par écrit du 11 au 25 février** inclusivement :

- en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse secretariat.outremont@montreal.ca.
- en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'adresse suivante :

Secrétariat d'arrondissement au
543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
Outremont (Québec) H2V 4R2

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le numéro du projet de règlement concerné (AO-524-P1) doit également être mentionné.

Outremont
Montréal 

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le 25 février 2021** pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif au 514 495-7445

Montréal, ce 10 février 2021

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 1er février 2021

Résolution: CA21 16 0040

Adoption - premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone PB-14 à même la zone RB-8 afin de permettre la création d'un Parc-École

ATTENDU que le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 11 janvier 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776011;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER un premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)* ». L'objet de ce règlement vise à autoriser l'agrandissement de la zone PB-14 à même la zone RB-8 afin de permettre la création d'un Parc-École.

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1207776011

Philippe TOMLINSON

Maire de l'arrondissement

Julie DESJARDINS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 février 2021